

Contribution GPSE à la phase diagnostic du SCoT de l'agglomération

Contextualiser le SCoT dans un contexte de changement climatique

Remarques générales

A. La nature du diagnostic

Le rapport de présentation est censé être l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire, préparant ainsi **Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)**.

Il doit comporter un diagnostic de la situation de l'agglomération qui ne soit pas un simple état des lieux, une photographie à l'instant T, mais bien une analyse dynamique et critique des forces et faiblesses, **des tendances**, des diverses réalités territoriales couvertes par le SCOT. Sans diagnostic analytique, il n'est pas possible de déterminer clairement les enjeux à traiter dans la suite du processus.

Le risque n'est donc pas d'avoir un « **sur-diagnostic** », comme semble le redouter les responsables de l'agglomération, mais au contraire de ne s'appuyer que sur **un constat plat** de l'état des lieux, insuffisant pour déterminer ensuite les orientations les plus utiles au territoire. Ce risque nous semble menacer fortement l'élaboration du SCOT telle qu'elle est menée actuellement.

B. Les axes d'orientation

Le SCOT est censé respecter les principes du développement durable :

- **d'équilibre** entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- **de diversité** des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- **de respect** de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Il doit permettre d'établir un projet de territoire qui anticipe :

- **les conséquences du dérèglement climatique ;**
- **les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...**

Nous souhaitons donc que ces principes sous-tendent clairement à chaque étape le processus d'élaboration du SCOT, pour aboutir à des orientations et des objectifs à la hauteur des enjeux identifiés en ce sens.

A cet égard, nous sommes particulièrement sensibles à la prise en compte par l'agglomération de la circulaire ministérielle « Zéro artificialisation nette » qui :

- va dans le sens des principes de développement durable invoqués ci-dessus ;
- ne doit pas être édulcorée par des considérations urbanistiques régionales en cours d'obsolescence.

C. La volonté politique de l'agglomération

Comme il nous l'a été rappelé lors de notre entrevue du 18 novembre avec le vice-président en charge du SCOT, « *la légitimité des élus communautaires provient uniquement des élections municipales des 23 communes* ». Rappelons cependant que pour la première fois, les élus municipaux devenus communautaires, étaient fléchés comme tels sur les listes de candidats aux dernières élections municipales.

Nous considérons donc que les élus communautaires, indissociablement avec leurs conseils municipaux, devront présenter au cours de la prochaine campagne électorale, un bilan politique de l'action menée par la communauté d'agglomération, les électeurs étant fondés à savoir quelle politique a été conduite en leur nom au niveau de l'agglomération.

Or nous constatons que la perception actuelle des élus communaux constitue encore trop souvent un frein à un projet de SCoT ambitieux. En effet, chaque commune continue à se développer sans prendre toujours en compte la dimension communautaire.

Les chiffres fournis dans le diagnostic parlent d'eux-mêmes, notamment, sur

- **l'habitat, avec un déséquilibre important sur la nature des logements entre rives droite et gauche ;**
- **les transports, avec un réseau de TCSP très insuffisant et son corolaire, la place de l'emploi qui favorise les migrations quotidiennes en voiture, en contradiction avec la nécessité de réussir la transition énergétique ;**
- **la consommation excessive d'espaces agricoles ;**

Ce constat impose d'ailleurs au Conseil communautaire de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart de renforcer son autorité vis à vis des communes, ne serait-ce que pour peser **et mettre en œuvre son ambition** face à des territoires riches d'atouts, comme celui de Paris Saclay par exemple, ou vis-à-vis de la Métropole du Grand Paris.

On nous dit aussi que sur beaucoup de sujets majeurs, les Transports, l'Université, l'Enseignement supérieur et la recherche, **ne sont pas** de la compétence des élus territoriaux, (mais d'instances ou autorités à un niveau plus large, Etat, Région...).

S'il s'agit d'une position de faiblesse identifiée comme telle, il convient de voir comment y remédier. De ce point de vue, l'agglomération n'est pas totalement privée d'atouts, puisqu'elle dispose de ressources territoriales qu'elle peut sans doute plus âprement

conditionner dans les opérations de contractualisation qu'elle est amenée à discuter avec l'Etat, la Région ou tout autre partenaire.

Plus l'agglomération aura une volonté politique commune forte et plus elle le sera donc aussi vis-à-vis de ses partenaires externes.

D. La concertation avec la population

Nous ne pouvons que déplorer **son absence** sur ce point. Dans notre lettre **L'Ecocitoyen déchaîné** de juin 2018, nous avons déjà insisté sur le caractère vital d'une large association de la population à des orientations engageant le territoire pour longtemps : « *dans sa séance du 19 décembre 2017, le Conseil communautaire de Grand Paris Sud a fixé les modalités obligatoires de concertation avec le public, plutôt du genre service minimum : site internet, journal de l'agglomération qui paraît maintenant tous les deux mois, réunions publiques et ateliers thématiques, dont la mise en œuvre reste à venir... Ce qui frappe c'est le manque d'imagination au service de l'expression des habitants (choix politique ?) qui ne doit pas se limiter à des outils traditionnels et souvent peu opérants pour un sujet difficile et majeur.*

L'essentiel est pourtant d'impliquer le plus grand nombre d'habitants dans cette réflexion collective : pas seulement les élus, les acteurs socio-économiques, les associations, mais la population, là où elle vit, où elle travaille, dans tous les quartiers, les entreprises, par le biais des centres sociaux, médiathèques et toutes autres structures de proximité.

Le Conseil communautaire de notre agglomération aura-t-il cette ambition ? La concertation constitue un enjeu de démocratie locale, au service de la qualité du projet !

Hélas, nous ne voyons que peu de choses à retrancher à ce que nous **écrivions** il y plus d'un an... Nous sommes toujours en attente d'une vraie démarche d'inclusion de la population de l'agglomération dans le processus de construction du SCOT.